

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Nanterre

— version provisoire du 09/02/2020 à 23:28 —

Introduction

Faire de Nanterre la première ville cyclable d'Île-de-France nécessitera d'agir avec ambition et sur des domaines qui dépassent la simple organisation de la voirie. Nous vous proposons une série de mesures, sur lesquelles vous pouvez choisir de vous engager.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Un-e responsable vélo au sein de la municipalité facilitera la mise en place des mesures relatives à l'usage de la bicyclette à Nanterre. Le comité pourra réunir les acteurs publics, associations et membre de la police municipale circulant à vélo si cela venait à être mis en place.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer un réseau express vélo pour fluidifier les déplacements à vélo le long des grands axes structurants de la région.

Le tracé prévisionnel du RER V fait passer ce dernier par les départementales de la ville. Ce grand réseau structurant permettra de connecter les villes alentours à La Défense et Paris (et plus généralement toute la grande couronne), en offrant aux cyclistes la possibilité de circuler rapidement et en sécurité. Il est indispensable de réaliser le maillage secondaire qui permettra aux Nanterrien-ne-s à vélo de rejoindre facilement le RER V.

Action n°4 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Nous appelons à généraliser les pistes sur le modèle de celle, bi-directionnelle, réalisée rue Victor Hugo et malheureusement trop difficile à atteindre en sécurité. Les pistes cyclables doivent être également accessibles aux vélocargos, vélos avec remorques, triporteurs...

Les axes qui conduisent aux ponts qui traversent la Seine sont particulièrement critiques (rue de Suresnes, avenue Felix Faure). L'avenue Frédéric et Irène Joliot Curie et la place de la Boule sur laquelle elle débouche apparaissent comme les principaux points noirs dans le baromètre des villes cyclables 2019.

La création de pistes sur les trottoirs est la cause de beaucoup de conflits d'usage et une simple bande de peinture sur la route ne permet pas d'améliorer la sécurité des cyclistes.

Action n°5 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Gares, université, centre ville, préfecture, Grande Arche de La Défense, parcs.

Mettre en place un réel dispositif d'orientation et diffuser la carte de ces itinéraires.

Action n°6 :

Mettre le vélo au cœur du réaménagement des quartiers des groues et du chemin de l'Île. Profiter du projet de transformation des papeteries pour développer un accès cyclable de première qualité (voie verte réservée aux mobilités douces et services de secours) en direction du quartier de La Défense.

Action n°7 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable. *Assurer le suivi de cet entretien (salage en hiver par exemple).*

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**Action n°8 :**

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos.

Action n°9 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°10 :

Transformer en zone piétonne les coeurs de quartier (notamment le centre ancien), les abords des gares existantes et futures.

Envisager des exceptions pour les véhicules d'urgence, les personnes à mobilité réduite, les livraisons etc. ce qui d'après des études permet de réduire de 90% le trafic motorisé.

Action n°11 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Il est nécessaire de délimiter une bande cyclable pour permettre l'accès aux sas vélo.

Action n°12 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Inciter à l'utilisation des mobilités douces pour déposer les enfants à l'école.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**Action n°13 :**

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Envisager également l'installation de stationnement sécurisé type velobox, veligo etc. En particulier à proximité des écoles, commerces, lieux d'échanges intermodaux (gares RER existantes et futures), pôles d'attractivité.

Viser trois arceaux pour 100 habitants, contre 0.75 actuellement.

Action n°14 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

La transformation des places de stationnement en stationnement vélo à proximité immédiate des passages dégage le champs de vision des automobilistes et rend ainsi plus visible les piétons qui s'engagent sur le passage.

Action n°15 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et

tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°16 :

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Dans les coeurs de quartier, interdire les livraisons en véhicules thermiques en journée (exemple réussi de Strasbourg où cette mesure a conduit à la création d'entreprises de livraison par vélo cargo).

Action n°17 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°18 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Une telle mesure peut favoriser l'adoption de vélo par les commerçants pour leurs livraisons en leur permettant d'expérimenter.

Action n°19 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Promouvoir une culture vélo

Action n°20 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°21 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°22 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Établissement d'un centre de vélo-école pour enfants et adultes à rayonnement extra-communal.

Action n°23 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°24 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Développer le réseau existant et communiquer dessus, étendre au vélobus.

Action n°25 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Envisager la création d'équipages de police à vélo, attentifs entre autre à la sécurité des cyclistes au respect des infrastructures cyclables.

Action n°26 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.